

Présentation

Patrice MEYER-BISCH

## DE CE DIEU QUI VIENT À L'IDÉE

À Emmanuel Levinas

Que l'on me pardonne de plagier ainsi un beau titre d'Emmanuel Levinas (1986), en forme de maladroit hommage, peu de temps après la mort de ce grand témoin. Le dieu dont il est question dans ce volume n'est pas l'Unique, sémitique et universel, qui vient à l'idée de celui qui se laisse saisir par le visage de l'autre, mais plutôt le multiple, grec et universel à un autre niveau, Hermès, qui vient à l'idée sur toutes nos frontières. Ce dieu n'a pas la transcendance du religieux, mais il a quand même celle de l'idée ; il ne s'agit pas de l'Autre absolu qui polarise la relation spirituelle, mais de l'autre commun, à la troisième personne, qui polarise la relation sociale. Emmanuel Levinas nommait cet autre le tiers, l'horizon de la justice, de l'altérité générale qui ne nivelle pas tous les hommes dans un impersonnel, mais est le commun de leurs personnalités. On a retenu, à juste titre, du phénoménologue son interprétation de l'autre se manifestant comme unique en son visage, sa mise à jour de l'irréductibilité du commandement que l'autre expose en face. Mais moins nombreux sont ceux qui ont porté leur attention à ses grandes lectures du « surgissement du tiers », l'horizon de la justice. Entre l'infini de l'amour et la clôture (la totalité) du monde, il y a place pour le domaine intermédiaire du droit et de la justice. Domaine second certes, démarqué de la relation à l'infini, mais non secondaire, puisqu'espace de création de notre socialité et de sa parole *droite*, politique et juridique.

Cette parole n'en demeure pas moins éthique, les droits de l'homme ne se réduisent pas à l'égalité, leur mise en œuvre nécessite la prise en compte d'une asymétrie fondamentale : le droit de l'autre homme passe avant le mien. Emmanuel Levinas a tranquillement cassé devant notre

cercle d'études, plusieurs fois, le moralisme lié à la simple égalité entre les hommes et à l'uniformité de la loi morale dictée par la raison pratique. Il a fait surgir l'expérience de l'originalité de l'autre, « unique en son genre ». Qu'il s'agisse de cet autre-là dans la relation spirituelle, ou de n'importe quel autre dans la relation de justice, c'est l'être différent qui surgit et nous oblige à une responsabilité irrécusable et incessible, nous instaurant nous-mêmes comme non-interchangeables. Il ajoute : « *c'est là la phénoménologie des droits de l'homme.* » (Levinas, 1985, p. 45).

L'universel dont il est ici question est une cassure qui passe par chacun de nous. *Paradoxalement, ce sont les uniformités qui sont cassées*, pour laisser place à l'universel multiforme. Le droit positif ne se réduit pas à la régulation des rapports de force; il est, à son niveau fondamental, celui des droits de l'homme et des constitutions, une *publication* de la « bonne volonté », foi dans les valeurs communes fondatrices du dialogue, dont une des expressions juridiques essentielles est la bonne foi<sup>1</sup>.

## L'idée du tiers inclus

Le surgissement du tiers, l'autre homme, non pas forcément celui qui me regarde maintenant, mais n'importe qui, encore anonyme, dont le visage n'apparaît pas unique mais identique (Kundera, 1990, p. 46 *sqq.*) est encore la présence de l'autre. Mais cette fois-ci d'un autre, l'indéfini. Hermès est une des figures de cet indéfini. Je ne pense pas que la pensée monothéiste qui inspire et donne forme à la philosophie d'Emmanuel Levinas, l'orientation vers le non-dit du phénomène, interdise de penser la puissance phénoménologique toujours actuelle des figures polythéistes, les dieux humains, bien trop humains. Celles-ci présentent déjà un impensable, une idée, celle du « trop ». Elles sont trop humaines, au sens nietzschéen, parce qu'une longue tradition accumulée d'hommes inquiets et devins les ont dessinées en mêlant en un dieu les traits indissociables de la banalité et de la métaphysique, comme à la jointure du présent. Le génie de chaque dieu grec, et, je le crois, de chaque dieu des figures polythéistes, est peut être de personnaliser toujours un intermédiaire, un entre-deux, un ambigu, à la fois rien et tout. Ainsi en est-il de l'ambigu parmi les autres, Hermès, vertu de notre langage<sup>2</sup>.

Communiquer, c'est marquer de ce tiers commun un espace, créer un territoire. « *Voilà le but et la fin de la philosophie de la communication que porte le message d'Hermès, en tiers entre la première et la seconde personne, circulant parmi leurs relations; ni elle ni son dieu ne peuvent se passer de ce qui est ni elle ni lui.* » (Serres, 1991, p. 85). Hermès est à la fois mi-lieu, « *petite localité exclue, non concernée, prête à s'évanouir* » et milieu, univers autour de nous (id., p. 78-79). La

communication est tromperie, si l'on se figure que le commun est atteint, que nous sommes tous identiques et que nous comprenons de la même façon les messages que nous échangeons. Mais elle peut aussi être idéale, si on parvient à réaliser quelques lieux étonnants parce qu'ils se pratiquent en une communauté ouverte, quelques espaces de débat réel.

L'universel n'est pas une globalité qui nous enserre, il est ouverture, en tiers. La marque de noblesse de ce dieu est encore l'altérité. Sans elle, il ne figurerait que le pâle et mauvais dieu des voleurs, des prestidigitateurs de l'immédiat, ou le pâle et bon dieu, guide des voyageurs. Le médiateur, l'interprète universel, est à la fois l'un et l'autre : celui qui conduit parmi l'étrange. Il est le maître des formes, car il est aussi celui de l'informel, entre l'économie formelle et informelle<sup>3</sup>. Quand l'agile est interprète, il est alors porteur du caducée, insigne de parole publique et ambassadeur de paix<sup>4</sup>.

Par son essence idéale, la démocratie n'est pas un modèle qui s'applique mais une idée qui s'interprète; c'est l'idée que le tiers — une des figures logiques du peuple — peut et doit être inclus dans toute relation. Ceux qui en contestent l'universalité ne la saisissent pas en sa simplicité : elle est culture des modes de dialogue, de la raison débattue et partagée, supposant la non-usurpation de la vérité par quelques uns et le droit reconnu à tous de la chercher. Le reste est construction variable. À travers ses différents modèles l'idée s'invente plus ou moins bien selon les temps et les lieux. L'objet des analyses de ce volume est le rapport entre l'idée et ses réalisations fragmentaires : démocratie et démocratisations. Ceux qui en contestent l'universalité ne la saisissent pas non plus en son indétermination et sa potentialité. Comme toute idée de droit, la double idée des droits de l'homme et des modes de dialogue est une « colonne d'Hermès », elle borne le système de la communication politique et ne s'interprète qu'en mode de réseau<sup>5</sup>.

L'espace de nos libertés se dessine dans la tension entre la démocratie comme idée (qu'il s'agisse d'un rêve avec ses ambiguïtés, ou d'un ensemble précis de principes et de structures) et les voies ou impasses de démocratisation. Nos libertés s'exercent exclusivement dans cette distance entre l'idéal et le réel. Chacun n'est à même de faire des choix que dans la mesure où il peut interpréter une idée qui n'est à personne, jamais réifiée, jamais contenue dans une idéologie, dans la mesure où il peut se saisir de la richesse de l'idée pour penser et conduire son action réelle.

Toute démocratisation est alors à comprendre comme une herméneutique, capacité d'interprétation, et donc liberté avec l'idée nécessaire et mal connue d'une culture des modes de dialogue. Pour certains cependant, qui ont perdu ou jamais connu l'expérience du débat public, d'une foi en la parole échangée, dans les pays, ou les banlieues, déculturés par la pauvreté et/ou la pensée unique, notre messenger a la face la plus fermée, ce n'est pas ce dieu qui peut venir à l'idée, mais seulement l'« hermétique »<sup>6</sup>. Langue de bois bien trop connue, qui assoit l'arbitraire des pouvoirs et discrimine sans complexe les plus pauvres. Il semble que nos démocraties tiennent beaucoup plus de l'hermétique que de l'herméneutique, la première préoccupation des pouvoirs y étant de se conserver.

## La redistribution des cartes

En réalité les États semblent *hermétiques* à l'idée de démocratisation : une *herméneutique* de la souveraineté les toucherait en leur principe. Par nature, ils revendiquent des territoires homogènes pour exercer leur autorité exclusive, alors que les démocratisations nécessitent des territorialisations mêlées, correspondant à un enchevêtrement de pouvoirs.

Lorsque nous avons commencé à préparer ce volume, en 1993, en particulier avec nos amis d'Europe centrale et orientale, nous étions au cœur des discussions sur la redistribution des cartes géopolitiques. Il ne s'agissait pas tellement des frontières entre États, car leur mise en question est soigneusement écartée autant qu'il est possible par le souci d'éviter les guerres, du moins quand on n'est pas sûr de pouvoir les contrôler. Mais dans les guerres yougoslave et tchéco-tchène, comme dans les redimensionnements plus ou moins pacifiques de territoires nationaux et de zones politiques d'influence, les réflexions se portent essentiellement sur les rapports entre territoires culturels et représentations politiques. Les cartes que l'on redessine et redistribue de façon permanente ne sont donc pas tellement les cartes qui juxtaposent les États, car il vaut mieux toucher le moins possible à toutes ces cicatrices. Ce sont surtout celles qui traversent leurs territoires et y créent des interférences.

On a d'abord continué à penser en termes de blocs, et la notion de « transition », qui a, un moment, agité notre comité de rédaction, est le témoin de cette approche. Comme l'Allemagne de l'Est peut s'aligner sur celle de l'Ouest, il paraît normal aux adeptes de la pensée unique que les pays de l'Europe médiane regagnent le camp des démocraties occidentales, qu'ils démocratisent, libéralisent, privatisent. Quant à la Russie et à ses républiques, son appartenance européenne n'étant pas claire, personne ne peut prévoir les chances de cet alignement.

On ne peut parler de transition que si l'on connaît le stade vers lequel telle société se dirige. Cela ne peut convenir que pour des transformations partielles de structure : transition vers la libéralisation, la privatisation, l'abolition de certaines frontières. Mais à l'Est, personne ne connaît de modèle qui pourrait être réalisé dans un avenir qui n'a plus rien de radieux. La première partie de ce volume rassemble, grâce au travail d'Edward Swiderski, un échantillon représentatif de ces théorisations dont certaines sont assez déroutantes pour nous. Plutôt que de transition, il vaut mieux parler d'une déroute, mais peut-être au sens de la métaphore qu'Aristote propose dans les *Seconds Analytiques* : tels des soldats au cours d'une déroute, certains concepts peuvent arrêter une idée-force et faire face, entraînant alors dans leur nouvelle mobilisation, d'autres forces. Nous assistons pour l'instant à une valse des modèles. En tout cas, une démocratisation n'est pas une transition de A vers B, c'est une série d'inventions dont certaines apparaissent heureuses au regard d'une meilleure socialisation, c'est-à-dire d'une recombinaison de maillages sociaux, et au regard d'une meilleure « civilisation », c'est-à-dire de la recréation continue des structures de relations intersubjectives.

Tracer des frontières n'a d'intérêt, en politique, que pour identifier des réseaux, maillages

de voies de passage. Les cartes à redessiner, redistribuer et jouer sont celles qui figurent les instances de la communication. Non pas la communication sans frontières de n'importe quel message, celle qui correspond au grand marché et n'est qu'une des couleurs de ce jeu, mais celle des représentations politiques. S'il est vrai que la culture politico-religieuse joue un rôle essentiel, il s'agit de retourner au principe du politique, et remettre la culture à sa place. Le choc des discontinuités culturelles en Europe met en évidence qu'une démocratisation est un processus continu d'identification des acteurs sociaux en tant que sujets. Tel est l'enjeu de la première partie.

Comme le joueur qui découvre son jeu, et dont le but est de connaître l'ensemble des cartes, le démocrate veut s'appropriier tout le jeu de modèles, pour posséder sinon l'idée, du moins se faire une idée des divers modes possibles d'identification des acteurs ou subjectivités politiques. La valse des modèles n'est pas une relativisation de l'idée de démocratie au rang de n'importe quelle représentation culturelle historique et particulière, c'est une herméneutique continue.

Au regard des droits de l'homme, notre culture démocratique occidentale est assise sur un certain conservatisme, comme si l'idée était acquise et structurée de façon exportable au gré de nos intérêts. Les sujets y sont définis depuis deux siècles, c'est principalement l'individu et l'État, avec les libertés individuelles de s'associer pour mieux faire valoir ses droits. La notion de « corps intermédiaire » vient polir et consacrer cette bipolarisation réductrice de la vie politique. À tel point qu'il n'a pas semblé utile d'étudier les marques d'une personnalité démocratique, comme si cela allait de soi. Le pouvoir d'un côté, l'individu de l'autre et la loi entre eux garantissant et la légitimité de l'un et les libertés de l'autre. Le contrat social est clair. À l'opposé, nous reconnaissons assez aisément la triste uniformité autoritaire qui se compose de soumission, de légitimation des pouvoirs arbitraires et de laminage du tissu social ; du point de vue psychosocial, la personnalité autoritaire paraît assez bien analysée. Mais qui peut inventer les marques démocratiques d'une subjectivité, capable d'inclure le tiers dans la brutale relation binaire de pouvoir, et ce, quelle que soit l'institution ? Le modèle manque. La personnalité démocratique est-elle un mi-lieu, un entre deux, une sorte de compromis entre autorité et liberté, ou est-elle le milieu de nos libertés ? Tel est l'enjeu de la seconde partie.

La redistribution des cartes se fait aussi dans les pays qui se considèrent comme des démocraties de longue date, du fait qu'ils connaissent les principes politiques distinctifs de la démocratie civile. On feint parfois d'oublier que, si démocratie et droits de l'homme sont les deux faces d'un même concept, le grave déficit de la théorie et de la pratique démocratiques correspond à l'incompréhensible insuffisance de la théorie des droits économiques et sociaux, et surtout des droits culturels encore largement ignorés. Seuls les droits civils et politiques semblent avoir trouvé une formulation adéquate, bien qu'insuffisante. La mise en œuvre des droits économiques et sociaux pose des problèmes politiques encore insurmontés au niveau le plus fondamental, celui des rapports entre l'État et la société civile. Et pourtant nous avons tenté des modèles d'État social, d'État-providence. Mais les droits culturels, ceux qui semblent les plus proches de l'idée même de démocratie, puisqu'ils permettent d'identifier les composantes d'un

peuple comme *auteurs et sujets*, ont été pratiquement perdus en cours de route, mis à part le droit à l'éducation. Quand ils ont été formulés, à l'Est et au Sud, c'était en général pour légitimer le pouvoir arbitraire de n'importe quelle instance qui avait su accaparer la chose publique, et en désintéresser le plus grand nombre. Ils ont enfin resurgi avec la question des minorités, mais toujours avec la querelle des pouvoirs (majorité/minorité) qui tend encore à les rendre hermétiques. La culture populaire est le plus souvent comprise comme culture d'État et/ou culture de masse. Dans les deux cas, elle est aliénée.

Une démocratisation authentique est la restauration et l'invention permanente des réseaux de transmission et de création culturelle. Une culture démocratique se construit autour de cette tâche de principe. La théorisation ne pourra jamais parvenir à un modèle applicable, car l'idée d'un réseau ne s'applique pas, elle s'invente aux tours et détours des chemins vicinaux comme au long des grandes voies, qui parcourent le paysage social. Cette invention cependant doit chercher matière à travers la fragmentation des disciplines, dont la troisième partie constitue un choix. L'herméneutique passe par le défi de cette indiscipline. Pour réaliser des structures de communication politique entre les sujets, acteurs et auteurs de culture, se référant à une diversité de savoirs, un modèle de réseau vient plus aisément à l'idée de celui qui a déjà dans le regard un bon nombre de figures d'Hermès, le dieu interprète.

## REMERCIEMENTS

Ce numéro d'Hermès est le fruit d'une étroite collaboration entre le laboratoire Communication et Politique du CNRS et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'université de Fribourg, en Suisse. Nous remercions le Rectorat de cette université pour l'aide qu'il a apportée à ce travail commun, ainsi que l'Institut d'Europe orientale représenté ici par Edward Swiderski, qui a coordonné la première partie.

## NOTES

1. C'est sur ces thèmes qu'Emmanuel Levinas (1985 et 1989), professeur invité à l'université de Fribourg, durant les longues années qui ont suivi sa retraite, a profondément marqué les premières recherches de notre Institut sur l'indivisibilité des droits de l'homme et sur les devoirs de l'homme : « *Ce que nous avons appelé interruption ou rupture de la persévérance des êtres dans leur être, du conatus essendi dans le dés-inter-essement de la bonté ne signifie pas que le droit de l'homme quitte son statut d'absolu pour retomber au niveau des décisions prises par je ne sais quelles subjectivités attendries. Cela signifie tout l'absolu du social, du pour-l'autre qui est probablement le dessein même de l'humain.* » (Levinas, 1989, p. 60).
2. Cf. Le Cratyle de Platon (408 a) : « *En vérité c'est justement au langage que ce nom d'Hermès a bien l'air de se rapporter : les qualités d'interprète, herméneus, de messenger, de filou comme de fraudeur en paroles et de commerçant, c'est à la vertu du langage que se rapporte l'ensemble de ces activités.* »

3. Cf. le livre remarquable de Pascal Amphoux et Gonzague Pillet (1986). Ces auteurs font d'Hermès les figures du formel et de l'informel, tant pour l'économie que pour l'architecture. Cf. le chapitre II « Convocation d'Hermès ».
4. Voir l'hymne d'Orphée à Hermès : « Tu te plais aux exercices, aux ruses et aux feintes, ô vigoureux, interprète universel qui aimes le gain et délies les soucis. Tu tiens dans tes mains l'instrument irréprochable de la paix », ainsi que les notes de l'éditeur (*La Prière. Les Hymnes d'Orphée*, 1995, p. 73).
5. Cf. Ost et Kerchove, 1995, p. 152-153 : « La production du discours juridique, qui est une interprétation continuée d'un texte juridique virtuellement infini (les linguistes parleraient d'"intertextualité"), n'est le monopole de personne. Aussi bien proposons-nous de la penser à l'enseigne d'Hermès, qui est sans doute moins le messager des dieux que l'intermédiaire (la médiation encore) entre les dieux et les hommes : l'image même du réseau de communication qui se tisse entre les différents interprètes du texte juridique. »
6. La tradition attribue aussi à Hermès l'invention de la fermeture hermétique, obtenue en faisant fondre les bords du vase avec ceux du couvercle.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

*La Prière, Les Hymnes d'Orphée*, textes traduits et présentés par P. Charvet, préfacés par P. VEYNE. Paris, Nil éditions, 1995.

AMPHOUX, Pascal, PILLET, Gonzague, *Fragments d'écologie humaine*. Albeuve, Castella /Bruxelles, Éd. de l'Université, 1986.

KUNDERA, Milan, *L'Immortalité*. Paris, Gallimard, 1990.

LEVINAS, Emmanuel, « Les droits de l'homme et les droits d'autrui », in *Indivisibilité des droits de l'homme* (VELEZ-SERRANO, MEYER-BISCH, éd.). Fribourg, Éditions universitaires, 1985, p. 35-45.

LEVINAS, Emmanuel, *De Dieu qui vient à l'idée*. Paris, Vrin, 1986, (2<sup>e</sup> édition).

LEVINAS, Emmanuel, « Droits de l'homme et bonne volonté », in *Les Devoirs de l'homme, De la réciprocité dans les droits de l'homme* (P. MEYER-BISCH éd.). Fribourg, Editions universitaires/Le Cerf, *Le supplément*, 168, mars 1989. Ce texte a été repris dans E. LEVINAS, *Entre nous. Essais sur le penser à l'autre*. Paris, Grasset, 1991 (avec une erreur de l'éditeur qui donne les références du texte que nous avons publié en 1985).

OST, François et Van de KERCHOVE, Michel, « Les colonnes d'Hermès : à propos des directives d'interprétation en droit » in AMSELEK (dir.) *Interprétation et Droit*. Bruxelles/Aix-Marseille, Bruylant/Presses universitaires, 1995, p. 135-153.

SERRES, Michel, *Le Tiers-Instruit*. Paris, François Bourin, 1991.